



LES ZONES

Pour une meilleure lisibilité des plans le couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

Urbaines	UCe	URm	URc	Contour de zone
USP	UEa UEp UEI UEI	URi	UEc	
UPr	UL	UPp		
A urbaniser	AUCe AURm AURo AURI	AUEa AUEp AUEI AUEI	AUEc	AUSP
AUL	AU1-2 ou 3			
Agricoles	A	Naturelles	N	

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

- Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt générale
- Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique
- Emplacements réservés pour voirie
- Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
- Périphérie d'attente de projet
- Localisation préférentielle pour équipement art. L. 151-1

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

- Espace Boisé Classé
- Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique
- Élément Bâti Patrimonial
- Espace Boisé Pontuel Arbre remarquable
- Délimitation d'Espace de Pleine Terre
- Périphérie d'intérêt Patrimonial
- Plantation sur domaine public
- Espace Végétalisé à Valoriser

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

- Richesse du sol et sous-sol
- Secteur de Mixité Fonctionnelle
- Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- Espace non aedificandi
- Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Polygone d'implantation
- Continuité Obligatoire
- Discontinuité Obligatoire

Prescriptions relatives aux déplacements

- Déboîche piétonnier
- Déboîche de voirie
- Cheminement à préserver
- Commune
- Arondissement
- Voir plan 2 000' ou plan masse
- Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU - H** DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3 APPROBATION - 2022

SATHONAY-CAMP

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.1 - Zonages et autres prescriptions
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OFF_MDL_M3_ZONAGE_P_OFFICIEL_SATHONAY_CAMP_212-08427

GRANDLYON la métropole Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise